

Règlement des études de master

Durée des études de 2^e cycle

Le Master 1 (M1) et le Master 2 (M2) se font en un an chacun, l'année étant comptée à partir du lancement avec l'enseignant du dossier de synthèse (DS) en M1 ou du mémoire en M2 (voir ci après). Une dérogation d'un an pour le M1 et d'un an pour le M2 peut être accordée par le directeur pédagogique si l'étudiant n'est pas à plein temps.

Le cursus

Le deuxième cycle des études en théologie est un cycle de spécialisation.

« On y enseigne les disciplines particulières correspondant aux divers secteurs de la spécialisation et on y donne des séminaires et travaux pratiques pour acquérir l'usage de la recherche théologique scientifique » (Constitution apostolique *Véritatis Gaudium*, art. 74).

Les étudiants se spécialisent en travaillant un dossier de synthèse et un mémoire dans la discipline de leur choix. La faculté propose en particulier une mention en missiologie intitulée « Annonce, dialogue et cultures contemporaines ». Elle délivre en outre un Master spécifique en théologie et sciences patristiques.

Le dossier de synthèse (DS) de M1

– Le dossier de synthèse pourra :

- soit étudier la pensée d'un ou de plusieurs auteurs ; le DS montrera alors comment l'étudiant a compris cette pensée.
- soit présenter un débat, l'état des lieux d'une question disputée et ses enjeux. Dans ce cas, le travail, à partir d'une recherche bibliographique, montrera ce qui a été publié de pertinent sur une question, en dégagera l'essentiel.

Généralement, il convient de présenter au tuteur un éventail assez large d'ouvrages récents sur la question choisie, de façon à parvenir avec lui à une sélection de trois penseurs environ.

– Le DS doit donc refléter :

- l'acuité de lecture de l'étudiant (choix des lectures, analyse, prise de distance avec les textes),
- sa capacité de synthèse,
- son aptitude à problématiser une question.
- sa faculté à organiser sa pensée

Le DS comportera au maximum 85 000 signes, espaces et notes comprises, soit une quarantaine de pages recto reliées, police Times new roman 12, interlignes 1,5. Les marges doivent être suffisantes.

La page de titre doit indiquer : le nom du candidat, le titre du dossier, suivi de la mention : Dossier de synthèse présenté en vue du Master 1 de Théologie, le nom du tuteur, le nom de la Faculté, la date de la remise du travail.

Le DS est à remettre en 3 exemplaires au directeur pédagogique. La version électronique est obligatoire et doit être envoyée au tuteur/à la tutrice et au directeur pédagogique.

Le mémoire de M2

Il peut s'inscrire dans la suite du DS de M1 et prendre position dans la question présentée par le DS.

Il peut envisager une nouvelle perspective, le DS ayant révélé que la question n'était pas si pertinente.

Il suppose les mêmes aptitudes que pour le DS mais le mémoire aura une dimension de problématisation plus accentuée, traitée de manière plus personnelle.

En effet il permet d'évaluer notamment si le candidat est apte à mener un travail de doctorat, à entrer dans une réflexion personnelle, à pointer ce qui serait à traiter.

Le mémoire comportera au maximum 150 000 signes, espaces et notes comprises, soit une soixantaine de pages recto reliées, police Times new roman 12, interlignes 1,5. Les marges doivent être suffisantes. La page de titre doit indiquer : le nom du candidat, le titre du mémoire, suivi de la mention : Mémoire présenté en vue de l'obtention de la licence canonique de théologie (master 2), le nom du tuteur, le nom de la Faculté, la date de la remise du travail.

Le mémoire est à remettre en 3 exemplaires au secrétariat. La version électronique est obligatoire. Elle doit être envoyée au directeur/directrice du mémoire et au directeur pédagogique.

Dans le cas d'un dossier de synthèse ou de mémoire en Bible, en plus des indications données *supra*, il sera demandé à l'étudiant de maîtriser une langue vivante (anglais ou allemand) afin d'honorer la recherche et une langue ancienne (grec ou hébreu, selon le texte étudié), afin de travailler sur le texte original.

Pour le DS (M1)

L'étudiant présentera un débat exégétique, soit à partir d'un concept biblique dans un corpus donné, soit à partir d'un texte biblique. Pour cela, il fera dialoguer les auteurs retenus, prendra position et fournira une bibliographie.

Pour le mémoire (M2)

L'étudiant, à partir d'une question propre, fera une lecture critique d'un texte précisément délimité ou d'un dossier de textes et sera capable d'argumenter sa position dans la confrontation des positions étudiées. Il présentera une bibliographie raisonnée.

Modalités de validation

- Chaque année totalise 60 crédits européens incluant soit un DS en M1 soit un mémoire en M2.
- Si le cursus du baccalauréat canonique n'est pas complet, aucun diplôme ne sera délivré.
- Pour passer du M1 au M2 l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 12/20 pour l'ensemble des cours et séminaires, ainsi que 12/20 au dossier de synthèse.
- Seul le mémoire de M2 fait l'objet d'une soutenance publique, avec un jury de deux enseignants.
- Le passage du 2^e cycle au 3^e cycle n'est possible que si l'étudiant a obtenu une moyenne générale correspondant au moins à la mention Bien (ou équivalent), soit 14/20.

Notes et mentions

La note déterminant la mention obtenue au Master est calculée de la manière suivante : moyenne des notes des examens validant les cours : 40 %, note du dossier de synthèse : 10 %, note du mémoire de M2 : 25 %, note de la soutenance orale du mémoire : 25 %.

Mentions :

- de 10 à 11,99 : Passable
- de 12 à 13,99 : Assez Bien (*Bene*)
- de 14 à 15,99 : Bien (*Cum laude*)
- Plus de 16 : Très Bien (*Magna cum laude*)

Les diplômes canoniques sont à retirer au Secrétariat.